

Le vice-roi, en cachant son irritation, répondit encore une fois qu'il était prêt à se soumettre, et, le 16 mai, il écrivit une lettre qui fut remise à chacun de MM. les consuls.

« Le vice-roi adéclaré à M. le consul général de _____. [*ici le nom de chaque consul*] qu'il s'engage, dans le cas où les troupes du Sultan qui ont franchi l'Euphrate près de Bir, se retireraient de l'autre côté du fleuve, à faire faire un mouvement rétrograde à son armée et à rappeler son fils Ibrahim à Damas ; que dans le cas où cette démonstration pacifique serait à son tour suivie d'un mouvement rétrograde de l'armée d'Hafiz-Pacha au delà de la Malatia, S. A. rappellera le généralissime en Egypte. De plus, S. A. le vice-roi a ajouté de son propre mouvement, que si les quatre puissances consentaient à lui garantir la paix et à s'intéresser à lui obtenir l'hérédité du pouvoir dans sa famille, il retirerait une partie de ses troupes de la Syrie et serait prêt à s'entendre sur un arrangement définitif, propre à garantir sa sécurité et adapté aux besoins du pays.»

Mais pendant que le vice-roi protestait ainsi de son désir de la paix, il savait que l'orage grandissait en Syrie. Hafiz avait suspendu toute relation entre la Turquie et la Syrie. La marche des caravanes avait été arrêtée et tout commerce suspendu. Pour répondre à cette agression, Ibrahim avait interdit toute communication de la Syrie et des États du vice-roi avec les sujets de la Porte et Soliman-Pacha, chargé des affaires européennes dans l'armée égyptienne, par une circulaire du 29 avril, avait notifié cette interdiction aux consuls d'Alep.
